

Saint Jean Lachalm



Octobre 2005

N° 10

Sommaire

Le mot du Maire	Couv.
L'état civil	Couv.
Chantier international	P. 1
Le petit patrimoine	P. 2
L'école	P. 3
Le budget	P. 4-5
Projet de parc éolien	P. 6-7
Le service des eaux	P. 8
L'assainissement du bourg	P. 9-10-11
La voirie	P. 12
Mots croisés	Couv.

REDACTION - DIFFUSION

Mairie de St-Jean-Lachalm

Paul BRAUD - Denis BERAUD
Abel FAYOLLE - Annick JOUMARD
Josette SARRET

COMPOSITION et IMPRESSION DE LA COUVERTURE

Imprimerie Graal

23, Avenue Louis Jonget
ZA de Tauilhac
43000 - LE PUY EN VELAY
Tél : 04 71 09 18 42 Fax : 04 71 09 18 08

Reproduction même partielle interdite

Dépôt légal : 3^{ème} trimestre 2005

N° de série :

ISSN 1627 - 5683

L'imprimeur décline toute responsabilité pouvant résulter des erreurs ou omissions qui, malgré les soins apportés à la rédaction, auraient pu se produire.

Le mot du maire

Chers Amis,

Votre 10^{ème} bulletin municipal arrive avec un peu de retard. En effet, nous avons voulu attendre le dernier moment pour vous apporter le plus de précision possible sur les deux principaux chantiers qui vont concerner notre commune en 2006.

L'assainissement du bourg va débiter cette fin d'année, ce dossier a été décalé pour revoir le projet qui avait été lancé sur un coût minimum, mais qui n'offrirait pas une qualité technique suffisante.

Certains attendent aussi avec impatience le parc éolien, surtout avec la construction de celui d'Ally. Il faudra attendre la fin de l'année 2006 pour voir le premier kilowatt produit sur notre territoire. Mais le chantier va s'accélérer dans les jours qui viennent avec le début du déboisement.

Le conseil municipal va aussi poursuivre le développement de la commune.

Le presbytère se trouvant vide après le départ du père Rogues en fin d'année dernière, nous avons entrepris avec l'architecte Didier Allibert son projet de restauration et nous devrions réaliser 2 ou 3 logements dans ce bâtiment.

La Communauté de Commune nous accompagne avec des actions comme la rénovation du petit patrimoine qui permet aux petites communes de voir que son utilité ne se limite pas seulement à collecter les ordures ménagères. Mais aussi, à un soutien de toute notre population et de nos écoles avec le ramassage scolaire ou la convention de développement culturel.

Enfin soyez assuré qu'avec le conseil municipal et les employés communaux, nous nous efforçons d'apporter le meilleur service possible pour conserver notre école et servir les populations actives qui doivent subir les aléas climatiques comme l'hiver dernier.

Paul Braud

L'Etat Civil en 2004

Naissances

02 04 2004 DUGUA SOLENE
21 05 2004 FAISANDIER ENZO
05 06 2004 BRENAS EVAN

Mariages

23 07 2004 GERENTON JEAN PAUL & ROCHETTE STEPHANIE

Décès

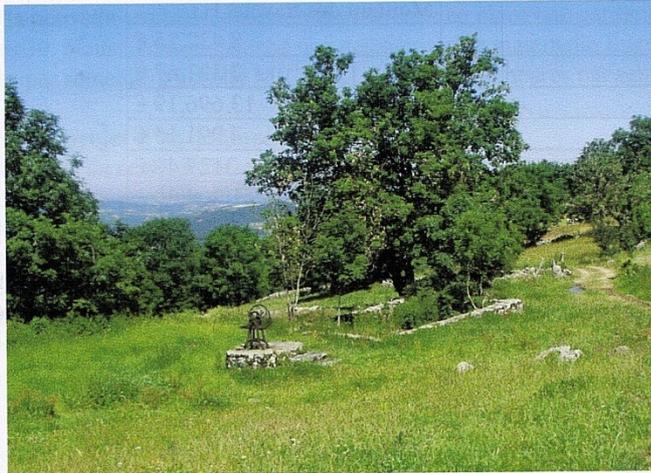
18 05 2004 ABOULIN ANTOINETTE (74 ANS)
04 07 2004 BLACHERE JULIA (79 ANS)
23 08 2004 DELDON PIERRE (84 ANS)
16 09 2004 BESSE YVES (54 ANS)

Inhumation

10 01 2004 RODDE MELINA (98 ANS)
03 06 2004 BRAUD ANTONIN (99 ANS)
22 09 2004 CATANIA MATHILDE (76 ANS)
13 10 2004 FAYOLLE MARIE (82 ANS)
04 11 2004 MATHIEU PIERRE (80 ANS)

Chantier international

Depuis quelques années l'association Concordia dont le siège social est à Clermont Ferrand organise des chantiers internationaux sur les communes de Pradelles et Landos. Avec la mise en place de la communauté de communes de Cayres-Pradelles, depuis 2004, celle-ci organise les chantiers de jeunes sur son territoire. En 2004 ils ont eu lieu sur Rauret, en 2005 c'est notre commune et celle de Costaros qui accueillent les chantiers.



Le groupe de Saint Jean était composé de 13 jeunes (9 filles et 4 garçons) de 17 à 25 ans de 9 nationalités différentes (Russes, Espagnols, Tchèques, Slovaques, Danois, Coréens, Allemands, Américains et Français).

Les jeunes étaient logés dans le presbytère. Les frais de fonctionnement du chantier (2 000 €) étaient pris en charge par la communauté de communes.

Notre commune avait uniquement à charge les fournitures pour la réalisation

des travaux.

Ces chantiers ont pour but la réalisation de quelques travaux, mais aussi des activités de découverte du territoire d'accueil et les échanges entre jeunes de différentes origines et de différentes nationalités.

Nous avons confié 3 tâches à ce groupe.

- La remise en service de la fontaine du Théron au bourg et le dégagement du site pour permettre la réfection du lavoir prévu dans le petit patrimoine.
- L'aménagement de la fontaine du bas de Conil
- Le rejointoiement du four de Trespeux.

Pour ce dernier, l'architecte des bâtiments de France a refusé ces travaux. Pour la fontaine de Conil, les travaux se sont limités à une réfection en pierre sèche du mur derrière la fontaine.



Le site du Théron a vraiment changé d'aspect, mais il a fallu avoir recours à l'employé municipal et aux engins pour évacuer la terre.

Le petit patrimoine

Réalisée par la Communauté de Communes qui a la compétence, cette opération est menée sur tout son territoire. La commune de Saint Jean Lachalm avec celle de Rauret sont celles qui ont le plus d'opérations programmées.

La première tranche de travaux a débuté durant l'été 2005. Les travaux qui concernent les lavoirs ont été attribués à l'entreprise SOVETRA. Pour notre commune, les travaux représentent le coût suivant :

Lavoir de :	Montant des travaux HT
Belvezet	8 432,25 €
Conil	3 321,67 €
La glutonie	13 696,19 €
Le théron au bourg	4 991,15 €
Séjallières	3 127,40 €
Rossignol	11 304,20 €
TOTAL	44 872,86 €

Sur cette tranche la communauté de communes devrait bénéficier de 80 % de subventions (DGE et FEOGA) une deuxième tranche (fontaine et abreuvoir) va se réaliser par la suite, mais la subvention FEOGA n'a pas été accordée à la communauté. Aussi celle-ci a t'elle sollicité une participation des communes. Il a été décidé une participation de 15 % des communes étalée sur 3 ans. Madame ALMUNEAU architecte évalue les travaux aux chiffres suivants :

Abreuvoir de :	Montant des travaux HT
Belvezet	15 379,60 €
Conil bas	12 972,55 €
Conil haut	26 864,71 €
La glutonie	15 284,24 €
Séjallières	15 102,63 €
Rossignol ou Sansac	16 540,60 €
TOTAL	102 144,33 €

L'appel d'offre sur une première partie de cette tranche a été lancé. Pour la commune, y figurait le lavoir de Conil haut qui a été attribué à la SOVETRA pour un montant de 24 450,94 €

Ainsi c'est près de 150 000 € de travaux qui ont été réalisés sur la commune avec une participation de la Communauté de Communes qui est de l'ordre 50 000 €



Lavoir de Rossignol terminé



Lavoir de La Glutonie en travaux

L'école

L'année scolaire 2004-2005 s'est plutôt bien passée avec 24 élèves inscrits. 3 enfants d'Alleyras ont été scolarisés à Saint Jean après la fermeture de leur école qui a été confirmée pour la rentrée 2005-2006.

L'aide maternelle était Michèle MICHELI qui a voulu conserver son contrat CEC et qui travaillait 37,5 heures par semaine.

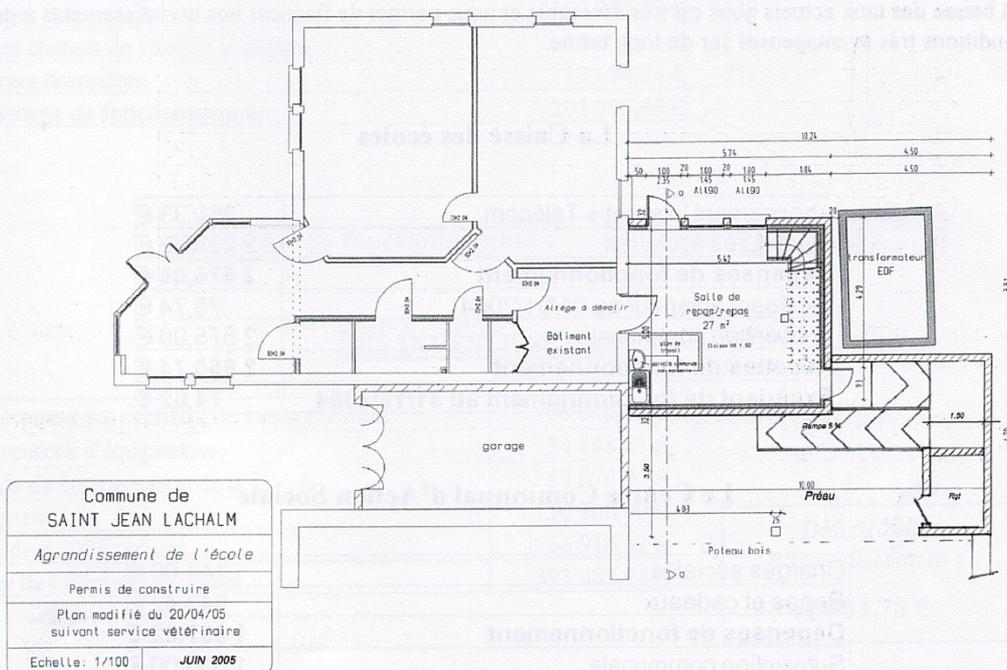
Pour la nouvelle rentrée scolaire nous avons mis en place une garderie à partir de 7 heures 30 et jusqu'à 17 heures 30. Nous avons embauché une deuxième aide maternelle Eugénia GAZANION à hauteur de 16 heures par semaine. Michelle MICHELI travaillera 30 heures par semaine.

o Le projet d'agrandissement

La pérennité de notre école semblant acquise pour quelques années, avec l'augmentation des effectifs à la cantine, la mise en place de la garderie et l'absence de préau nous ont amené à envisager un agrandissement.

Cette extension comprendra un préau, et une salle pour la cantine et pour la sieste. L'architecte qui avait conçu le projet initial a repris le dossier et tenté d'intégrer au mieux cet agrandissement aux bâtiments actuels.

Celui-ci se réalisera donc entre l'école et le transformateur EDF et nous aménagerons une nouvelle cour fermée à la place du jardin de la Mairie



Le coût prévisionnel des travaux est de 37 200 € sur lequel nous aurons une subvention du CG2D de 16 740 € et une subvention exceptionnelle du ministère de l'intérieur de 10 000 €.

Le budget

Un autofinancement correct

La marge d'autofinancement (excédent de fonctionnement – remboursement de capital des emprunts à long terme) est un critère important qui traduit les possibilités d'investissement. Notre commune conserve une bonne marge d'autofinancement qui représente 60 000 € soit 20 % de ses recettes de fonctionnement.

Mais il convient d'être attentif à son évolution car avec :

- L'augmentation des frais de fonctionnement et la mise en place de nouveaux services (garderie)
- La forte hausse de la facture d'énergie
- La baisse des compensations de l'Etat

Il va falloir que notre commune s'assure de nouvelles ressources et cela passe par :

- Le maintien d'une population active
- la mise en place d'autres ressources pour la commune (parc éolien, création de logements)

Financement

Pour équilibrer le budget, nous avons réalisé un emprunt à la Caisse d'Epargne d'Auvergne Limousin d'un montant de 110 000 € sur 10 ans au taux de 3,84 %.

La baisse des taux actuels nous est très favorable et nous permet de financer nos investissements à des conditions très avantageuses sur du long terme.

La Caisse des écoles

Abonnement internet + Télécom	350,33 €
Fournitures scolaires	2 225,73 €
Dépenses de fonctionnement	2 576,06 €
Excédent antérieur au 01/01/2004	75,74 €
Subvention communale	2 575,00 €
Recettes de fonctionnement	2 650,74 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2004	74,62 €

Le Centre Communal d'Action Sociale

Charges sociales	144,00 €
Repas et cadeaux	943,42 €
Dépenses de fonctionnement	1 087,82 €
Subvention communale	1 000,00 €
Excédent antérieur au 01/01/2004	1 006,46 €
Recettes de fonctionnement	2 006,46 €
Excédent de fonctionnement au 31/12/2004	919,04 €

Le Compte Administratif 2004

LE FONCTIONNEMENT

Remb. salaires (emplois aidés-service des eaux)	15 276,38 €	5%
Produits des services ou domaines	28 481,69 €	9%
Travaux en régie	13 278,45 €	4%
Impôts et taxes	108 978,72 €	35%
Dotations et participations	118 850,00 €	38%
Autres produits de gestion	20 727,20 €	7%
Produits exceptionnels	5 251,61 €	2%
Recettes de fonctionnement	310 844,05 €	

Charges à caractère général	84 484,93 €	41%
Charges de personnel	69 980,85 €	35%
Autres charges de Gestion courantes	34 695,04 €	17%
Charges financières	13 634,54 €	7%
Dépenses de fonctionnement	202 795,36 €	

Excédent de fonctionnement : 108 048,69 €

LES INVESTISSEMENTS

Prélèvement sur excédent de fonctionnement	108 048,69 €
Subventions d'équipements	54 448,43 €
Fonds de compensation de la T.V.A.	53 074,00 €
Emprunts	110 000,00 €
Excédent 2003 reporté	66 914,62 €
Recettes d'investissement	392 485,74 €

**Déficit 2004
d'investissement :
9 853,78 €**

Remboursement capital d'emprunts	97 942,22 €
Immobilisations en cours (bâtiments - réseaux)	304 397,30 €
Dépenses d'investissement	402 339,52 €



Simulation paysagère depuis route départementale 34, face au parc.

PARC EOLIEN DE SAINT-JEAN-LACHALM : MISE EN SERVICE PREVUE POUR FIN 2006



C'est maintenant officiel : des éoliennes se hisseront au dessus des plantations de Saint-Jean-Lachalm et Conil.

La société VALECO EOLE, porteuse du projet depuis 2001, a obtenu le permis de construire le 15 février 2005, après avoir obtenu des avis favorables de la commission d'enquête publique et de la Commission Départementale des Sites. Le permis est aujourd'hui purgé de tout recours.

Le Maître d'Ouvrage prépare actuellement les marchés pour la réalisation du parc. Trois constructeurs sont encore en course : ENERCON (Allemagne), ECOTECNIA (Espagne) et GENERAL ELECTRIC (USA).

A ce titre, la connaissance du potentiel éolien sur le site sera affinée par la mise en place temporaire (d'octobre à décembre) d'un mat de mesure haubané de 85 mètres de hauteur.

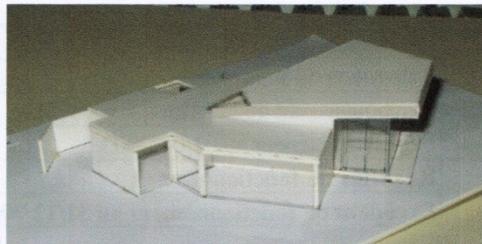
Le Maître d'Ouvrage a par ailleurs réservé son raccordement électrique au poste source de Pratclaux (Monistrol d'Allier). Les études de terrain, réalisées par les services techniques d'EDF Le Puy-en-Velay, sont en cours.



Le bâtiment des énergies renouvelables

Parallèlement au parc éolien, il est prévu de construire à l'entrée nord du bourg de Saint-jean-Lachalm une structure d'accueil ayant trois fonctions :

- 1) Exploitation technique du parc éolien
- 2) Outil de présentation des énergies renouvelables et du parc éolien de St-Jean
- 3) Outil de valorisation des activités économiques exercées sur le territoire



Maquette du projet de bâtiment des énergies renouvelables, en cours de modification.

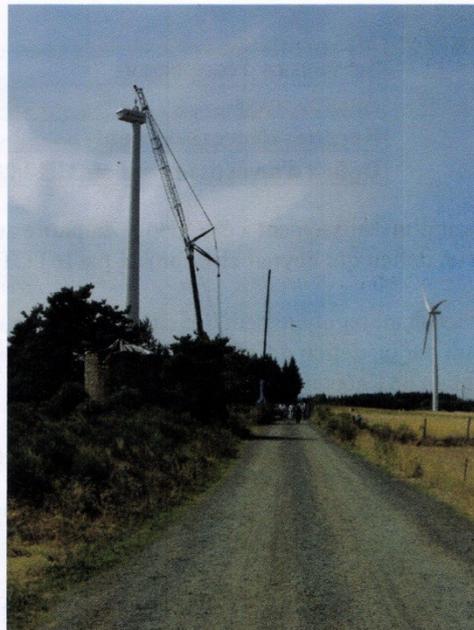
La localisation et l'architecture de ce centre constitueront une « vitrine », une « porte d'entrée » pour le plateau du Devès.

Jean-Claude JUGE, architecte DPLG au Puy en Velay, a en charge sa conception. Le dépôt du permis est prévu pour le mois d'octobre.

Planning prévisionnel :

La construction du parc éolien s'échelonne en deux phases.

- Phase 1 – octobre et novembre 2005 : le premier programme de coupes d'arbres et le terrassement des pistes à créer seront réalisés. Les études géotechniques pour le dimensionnement des fondations d'éoliennes ainsi que les fouilles archéologiques réglementaires pourront alors être effectuées.
- Phase 2 – avril à novembre 2006 : construction du bâtiment des énergies renouvelables, réalisation des réseaux, pistes, fondations, levage des éoliennes, raccordement au réseau, essais, mise en service industrielle.



Levage d'une nacelle sur le site d'Ally (43)

Le budget de l'eau

LE FONCTIONNEMENT

Electricité, fournitures, analyses,...	10 403,68 €	34%
Frais financiers	6 079,54 €	20%
Remboursement main d'œuvre communale	2 250,00 €	7%
Taxes et cotisations	538,18 €	2%
Amortissements	11 060,00 €	37%
Dépenses de fonctionnement	30 331,40 €	

Redevances	24 049,09 €	66%
Subvention de la commune	10 000,00 €	27%
Remboursement de travaux	1 682,73 €	5%
Excédent antérieur au 01/01/2003	872,43 €	2%
Recettes de fonctionnement	36 604,16 €	
Excédent de fonctionnement au 31/12/2004	6 272,76 €	

LES INVESTISSEMENTS

Remboursement capital d'emprunts	19 961,12 €
Déficit d'investissement antérieur	18 287,91 €
Travaux	12 536,66 €
Dépenses d'investissement	50 785,69 €

Subventions d'équipements	27 997,92 €
Amortissement	11 060,00 €
Recettes d'investissement	39 057,92 €
Déficit d'investissement au 31/12/2004	-11 727,77 €

Le déficit d'investissement a été épongé en partie avec l'encaissement des subventions, mais il reste encore un déficit qui devrait être comblé par le FCTVA en 2005.

Le service étant régulièrement déficitaire, sans la subvention de la commune en 2004 le fonctionnement se traduit par un déficit de 3 800 €. Nous avons décidé de revoir les tarifs pour 2005.

Le montant de l'abonnement a été porté à 18 € au lieu de 15 €

Le prix du mètre cube a été réévalué de 0,03 € soit :

0,43 €/M³ pour les 250 premiers M³

0,38 €/M³ au delà de 250 M³

La cotisation FNDAE de 0,02134 €/m³ est supprimée à partir du 1^{er} janvier 2005, pour l'utilisateur l'augmentation sera ainsi très faible et devrait représenter moins de 2 %.

Enfin le coût des branchements a été porté à 700 € ce qui correspond au coût des fournitures pour réaliser les travaux..

La mise en place du traitement UV a permis de viabiliser notre distribution et toutes les analyses ont été conformes en 2004.

L'assainissement du bourg

Historique du projet

Depuis la réalisation du schéma directeur d'assainissement en 1999, le conseil municipal réfléchi à la réalisation de ce chantier et surtout au respect de la réglementation qui s'impose à nous.

Dans le précédent bulletin, nous vous avons présenté le projet d'assainissement du bourg qui découlait des conclusions de ce schéma directeur et le projet de financement que nous avons mis en place.

Nous vous faisons état de la demande de l'Agence de l'Eau qui nous imposait un diagnostic des réseaux avant de financer notre projet.

Ce diagnostic a révélé un très mauvais état des réseaux qui ne permettait de conserver que 200 mètres des conduites actuelles.

Compte tenu qu'il fallait refaire une partie du réseau de collecte, il est apparu plus opportun de changer le système de traitement avec un filtre à sable planté de roseaux à la place de la lagune prévue initialement.

La DDAF, le Service Départemental de l'Eau et l'Agence de l'Eau nous ont invité à choisir ce système qui se développe de plus en plus par rapport aux lagunes traditionnelles.

Le nouveau projet

La réalisation d'une station de traitement sur filtre à sable offre plusieurs avantages

- Un rendement bien supérieur à la lagune avec un rejet 10 fois plus faible à la sortie de la station
- Un résultat optimal lorsqu'il n'y a que des eaux usées domestiques (absence d'usine ou d'industrie)
- Absence d'odeur car il s'agit d'un processus aérobie
- La station est trois fois plus petite qu'une lagune et il n'y a aucun risque pour les enfants (pas de bassin de décantation)
- Contrainte d'exploitation simple. Il suffit d'une visite par semaine pour alterner les filtres et un faucardage (fauchage) des roseaux une fois par an
- Il n'y a pas de boue et il suffit de retirer la couche superficielle de matériaux filtrant tous les 10 ans qui peuvent être épandue sans risques de pollution pour le milieu récepteur
- La présence de roseaux permet une bonne intégration paysagère.

Les craintes que nous avons portaient principalement sur le climat, la conception tiendra compte des contraintes climatiques notamment des périodes de grands froids.

L'expérience actuelle montre que le premier étage d'une station, continue à traiter correctement les matières en suspension et matières organiques pendant plusieurs semaines de grand froid (- 15 °C).

Pour cette même température, le deuxième étage prend en glace et une évacuation des eaux sortant du premier étage doit être prévue. Le fait de laisser les roseaux en place, après le faucardage, peut retarder la prise en glace.

Le pays où ce système est le plus développé est le Canada et la Suisse, ce qui nous a rassuré sur ce processus.

Par contre la réalisation de ce procédé impose la suppression de toutes les eaux parasites (fontaine, chenaux, eaux pluviales) et implique la réalisation d'un réseau séparatif (eaux usées – eaux pluviales). Il faudra que ne soit raccordé au réseau d'eaux usées que les WC salles de bains et cuisine et qu'il n'y est aucun traitement (fosses septiques ou fosses toutes eaux) avant de rejeter dans le réseau communal.

Aspect financier

Le projet a été revu au printemps 2005, avec la création de ce nouveau réseau qui nous a aussi incité à refaire l'ensemble du réseau d'eau potable qui était en amiante ciment et qui datait de 1965.

Nous avons aussi décidé d'améliorer la défense incendie qui n'était plus aux normes sur le bourg.

Le nouveau projet a été réalisé par la DDAF en mai 2005 et l'appel d'offre a été lancé en juin 2005.

Les travaux ont été attribués à :

SOVETRA	Canalisations Eaux usées	253 207,10 € HT
	Canalisations Eau potable	133 279,30 € HT
SAUR	Station de traitement	98 190,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux est de 484 676,40 € HT. Les subventions devraient être de 40 % pour le Conseil Général et 35 % de l'agence de l'eau sur la partie assainissement, et 35 % du Conseil Général sur la partie eau potable

Après ces subventions, il restera environ 100 000 € sur l'assainissement et 85 000 € sur l'eau potable à financer par la commune.

Le service devra ensuite répartir le coût à l'utilisateur. Le tarif pour l'assainissement sera fixé à la fin des travaux et il devrait être voisin de 20 € d'abonnement annuel plus 0,15 € par mètre cube consommé.

Le prix du branchement pour les nouveaux abonnés a été fixé à 1 200 €. Pour les anciens branchements, il n'y aura pas de facturation par contre les abonnés devront assurer les travaux à l'intérieur de leur propriété (déconnexion des fosses et raccordement sur le réseau communal à l'entrée de la parcelle, enfouissement des réseaux électriques et téléphone).

Pour ces travaux vous aurez la possibilité de les faire réaliser par l'entreprise de votre choix ou par l'entreprise SOVETRA qui vous facturera sa prestation en propriété privée.

Les travaux vont être réalisés entre octobre 2005 et le 30 juin 2006 si les conditions météorologiques le permettent. Une réunion publique sera organisée avant de débiter les travaux dans le village pour informer les habitants. Une rencontre avec le maître d'ouvrage vous sera proposée pour coordonner les travaux.

Les travaux annexes

Nous allons en profiter pour :

- enfouir les réseaux EDF, d'éclairage public et France Télécom
- Aménager le bourg avec notamment la place autour de l'église.

Pour pouvoir bénéficier de subventions pour cet aménagement, il nous faut réaliser une étude avec un architecte paysagiste. Les communes de Barges, Cayres et Séneujols souhaitant réaliser les mêmes opérations. Cette étude sera réalisée par la Communauté de Communes et la commune participera à hauteur de 50% du coût résiduel après subvention.

Mise en place des SPANC

Nous vous rappelons que nous avons classé tous les villages de la commune en assainissement non collectif. La loi nous impose à partir du 1^{er} janvier 2006, la mise en place des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Le rôle de cette nouvelle structure sera de contrôler la faisabilité des projets, la réalisation et le fonctionnement des assainissements autonomes.

Cela est une façon pour l'Etat (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) de se décharger sur les collectivités et on nous imposera cette structure. En effet l'obtention de permis de construire dans les villages nécessitera l'avis du SPANC.

La voirie

Les chemins ruraux

En 2004, L'entreprise Lebrat de Mazeyrat d'Allier avec M. Malartre et l'employé municipal ont réalisé les chemins suivants:

- Sanssaguet – Rossignol pour un coût de 21 142 € HT subventionné à 40 %
- La Glotonie – Voie Romaine pour un coût de 7 800 € HT subventionné à 40 %

En 2005, l'entreprise Arnaud a terminé la fondation du chemin de la Glotonie à Rossignol pour un montant de 22 258 € HT

Ces travaux nous ont permis de débloquer la subvention qui nous avait été accordée par le Conseil Général avant la mise en place des CG2D.

En 2006, nous envisageons de confier encore des travaux à des entreprises notamment sur le bourg et Conil, l'employé assurant l'entretien courant.

Les voies communales

En 2004, nous avons réalisé les travaux suivants

- Mise en place d'une bande de roulement en enrobé sur les routes de La Glotonie, et Séjallières par l'entreprise Colas pour un montant de 120 418 € HT. Sur lesquels nous avons eu deux subventions (DGE 18 986 € et une subvention exceptionnelle de 26 283,90 €).
- Sur Belvezet l'empierrement a été fait par l'employé et le revêtement tri couche a été réalisé par la DDE. pour un coût de 13 018 € HT.

En 2005, nous avons renouvelé cette dernière formule pour le village d'Arzac et la nouvelle route de Fontfreyde, le revêtement étant fait par l'entreprise Colas pour un montant de 37 956 € HT.

L'intérêt de faire réaliser les travaux par l'employé est d'avoir une bonne fondation pour nos routes avec une bonne couche d'empierrement et un bon compactage. Ce qui laissait souvent à désirer lorsque l'entreprise réalisait tous ces travaux. La formule avec l'enrobé est certainement plus durable, mais induit des frais importants.

Un hiver qui laisse des traces



L'hiver dernier a été très rude et a eu de lourdes conséquences pour la commune. En frais de déneigement tout d'abord avec plus de 340 heures de service contre une moyenne de 100 heures ces dernières années et un coût voisin de 12 500 €.

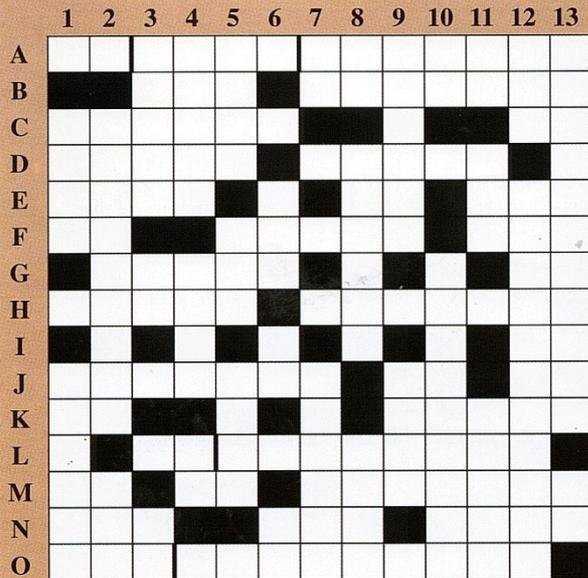
On a pu apprécier l'intérêt de notre équipement et d'un service efficace que beaucoup de communes nous envient.

L'employé est chargé du déneigement des voies communales. Le déneigement des voies départementales incombe à la DDE.

Par contre on ne déneige pas les propriétés privées et il faudrait que les habitants fassent preuve de civisme pour faciliter le passage du chasse neige.

La priorité est mise sur les ramassages scolaires, le personnel médical et les services de secours. En cas de très mauvais temps, il faut éviter les déplacements inutiles.

Outre les frais directs du déneigement, les chaussées ont beaucoup souffert et cela va entraîner des frais d'entretien importants sur les années à venir.



Mots croisés N° 9

HORIZONTALEMENT

A : Notre commune B : Les 3 premières lettres de l'alphabet – Met plus bas C : Comme le soleil ou le charbon – DN - D : Habite dans une abbaye – Il y a celle de Vabrettes ou de Conil - E : Equipe de foot verte – Article – Produit un effet - F : Consonne double – Point culminant à 1421 mètres – UES - G : Maison de glace – Venu au monde H : Frais bancaire – Point culminant à 1328 mètres I : Pouffé J : Point culminant à 1264 mètres – Interjection de surprise – Les 2 premières voyelles - K : Avant nous – De boîte ou de velours L : Village à 1220 mètres M : A remplacé le disque 45 tours – Négation – Appareil de mesure - N : Article contracté – Eau solide – Se dit d'un tissu qui n'a pas été blanchi. - O : Endroit ou seront implantées les éoliennes.

VERTICALEMENT

1 : Accumulation de choses – Qui concerne le fisc. 2 : Village à 1235 mètres d'altitude – Participe passé de devoir 3 : Autrefois – Soldat américain - XS - 4 : Couleur noire – Point culminant à 1320 mètres - Période - 5 : Maladie de la peau chez les ados – Verso – poisson marin - 6 : Prénom – Petite rivière – Ancienne voiture Citroën - 7 : Note de musique - Soupçons. 8 : 2 premières lettres – Couleur fauve – Petit écran - 9 : Notre canton - Moi 10 : Rire – Ravir. - 11 : Carte à jouer – Plate ou Gazeuse – Fille du frère - 12 : Découvert par Hoffmann en 1943 – Appareil produisant de l'énergie électrique - 13 : Ateliers travaillant le bois – Symbole chimique du Ruthénium.

BIBLIOTHÈQUE

Elle est ouverte le mardi de 14 h à 15 h.
Elle est régulièrement approvisionnée par la BDP.
Sont également disponibles en prêt les livres
offerts par le Père ROGUES.

Solution du N° 8

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
A	C	A	T	C	H		B	R	A	U	D
B	H	U	A		O		U			N	
C	A		S	U	R	S		C	D		F
D	N		S		L	A	C	H	E	R	A
E	C	H	A	C	O	R	N	A	C		Y
F	E	U			G	R		Z	E	R	O
G	L	E	C		E	E		A	S		L
H	A		M	A	R	T	E	L		C	L
I	D	O			I		L				V
J	E	U			B	E	R	A	U	D	
K		F	A	I	S	A	N	D	I	E	R

LA MAIRIE EST OUVERTE

LUNDI – MARDI – MERCREDI - JEUDI - VENDREDI de 9 h à 12 h

PERMANENCE DU MAIRE

Le jeudi matin de 11h à 12h ou le samedi sur rendez-vous

Tél. : 04 71 57 57 27 – Fax : 04 71 57 55 43

E-mail : mairie.stjeanlachalm@wanadoo.fr

LE PONT D'ARZAC

Avant travaux

Après travaux

